

le charme des souvenirs qu'évoquent les plaines de Sainte-Foy et d'Abraham.

Mais déjà nous sommes sous les bois enchantés de Spencer Wood, et la résidence du Lieutenant-Gouverneur se montre discrètement à travers les arbres.

La réception de Sir Amable Jetté, de Lady Jetté et de Mlle Jetté faite aux anciens élèves de l'École normale Laval fut des plus aimables et des plus sympathiques. Jamais ceux qui en ont été l'objet n'oublieront les trop courts moments où ils furent les hôtes du Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Après avoir été présentés à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, à Lady et à Mlle Jetté, tous furent invités à se grouper en avant de la résidence vice-royale pour permettre à M. Beaudry, photographe de Québec, de fixer à jamais l'un des moments les plus solennels du cinquantenaire. Sir Amable Jetté au centre, Mgr Rouleau à droite, le président du comité à gauche et tous les anciens élèves réunis par ordre de classe posèrent devant ce petit appareil qui seul peut assurer la survivance à nos traits fugitifs.

Puis tous revinrent sous la marquise du château, où le président du Comité des fêtes lut l'adresse suivante au représentant du Roi :

A Son Honneur Sir L.-A. Jetté,

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

Les anciens élèves de l'École normale Laval sont très touchés de votre délicate attention à leur égard. En votre qualité de représentant du Souverain, vous avez bien voulu offrir gracieusement à un groupe important du personnel enseignant de cette province, une réception officielle. Cette démarche de votre part, M. le Lieutenant-Gouverneur, fait le plus grand honneur à la classe enseignante ; nous tenons immédiatement à vous en exprimer notre plus entière reconnaissance.

Le témoignage d'estime que vous accordez aujourd'hui aux instituteurs est une haute leçon qui portera d'heureux fruits, nous en avons le ferme espoir. Lorsque les contribuables de cette province apprendront quel cas le chef de l'Exécutif fait de l'humble mais noble état d'instituteur, peut-être comprendront-ils encore mieux leurs devoirs envers les éducateurs de l'enfance.

L'acte que vous posez aujourd'hui, Monsieur, est non seulement un acte de bienveillance, mais c'est encore et surtout un acte de haute et saine politique qui vivra éternellement dans les annales administratives de notre province.

Sous votre titre officiel, permettez-nous, M. le Lieutenant-Gouverneur, de reconnaître celui d'ancien membre du Conseil de l'Instruction publique. Malgré vos graves devoirs, vous vous êtes souvenu des liens qui vous rattachaient autrefois à l'école primaire. Nous vous en remercions bien sincèrement.

Qu'il nous soit permis d'exprimer à Lady Jetté l'hommage de notre respect, et de la remercier pour le grand intérêt qu'elle porte aux choses de l'éducation.

L'auteur de la « La Vie de Madame d'Youville » comprendra combien l'hospitalité présente de Spencer-Wood est douce et agréable au cœur de l'instituteur canadien. Nulle plus que Lady Jetté est en mesure d'apprécier le mérite de ceux et celles qui consacrent leur vie à l'Instruction morale et religieuse de la jeunesse.

M. le Lieutenant-Gouverneur, en nous conviant sous ce toit vice-royal, vous avez voulu proclamer à la face du pays entier que l'instituteur est digne de tous les égards, qu'il mérite la sympathie et l'admiration des grands comme la reconnaissance des humbles. Soyez-en félicité.

Entre le ministre qui gouverne l'État et l'instituteur qui contribue à sa prospérité en répandant l'Instruction, il n'y a qu'une différence : c'est que la fonction de l'un est plus honorifique, le mérite moral est le même. Tout humble qu'est notre profession, nous en sommes fiers. « L'hysope vaut le cèdre aux yeux du Créateur » a dit Jouffroy.

Dans le public, on se méprend parfois sur la valeur du rôle joué par l'instituteur. Parce que le maître d'école canadien vit ignoré, qu'il accomplit sa tâche de chaque jour dans le silence, on s' imagine que son rôle est de peu d'importance et que lui-même est presque une nullité. Quelle aberration !